

# DÉLIBÉRATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 avril 2013 - Convocation du 18 avril 2013

Compte rendu affiché le 3 mai 2013

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Gisèle COIN

### Présents

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, M. GUENNAT, Mme GOYON, M. VALETTE, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mme COIN, Mme ROGER, Mme DEBORDE, M. MARTIN-RABAUD, Mme BARTHOD, M. MANIKAS.

### Absents représentés

M. AUROY par M. BUFFARD, Mme DUMARD par Mme LEBAHAR, Mme FERNANDES par Mme COIN, Mme CORSET par M. MARTIN-RABAUD, Mme ARTETA par Mme BARTHOD, Mme ORIOL par M. MANIKAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	28
Exprimés	28

### Objet : Périmètres des bureaux de vote

Par délibération en date du 24 janvier 2013, il a été acté de revoir les périmètres des bureaux de vote actuels et la création d'un bureau de vote n° 6 au Gymnase du Lycée Rosa Parks.

La Commission Administration Générale réunie le 6 novembre 2012 a émis un avis favorable à créer ce sixième bureau de vote au Gymnase Intercommunal Rosa Parks et à l'ébauche des nouveaux périmètres prenant en compte la contrainte de la bonne tenue de chaque bureau et les programmes immobiliers en cours.

La Commission électorale réunie le 14 février 2013 a travaillé sur la répartition des périmètres et a émis la proposition jointe en annexe à la présente délibération. Cette proposition prend en compte les contraintes citées ci-dessus.

Il est également soumis au Conseil Municipal de transférer le bureau n° 2 de la Chapelle d'Ombreval dans les locaux de la MJC, bâtiment communal situé à la même adresse Place du 8 Mai 1945. En effet, la nouvelle salle apportera plus de facilités en termes d'accueil du public et d'accessibilité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code Électoral,
- VU la délibération en date du 24 janvier 2013,
- VU les avis de la Commission Administration Générale en date du 6 novembre 2012 et de la Commission électorale en date du 14 février 2013,
- **APPROUVE la nouvelle répartition des bureaux de vote comme présentée en annexe,**
- **APPROUVE le transfert du bureau de vote n° 2 de la Chapelle d'Ombreval aux locaux de la MJC situés également Place du 8 Mai 1945,**
- **DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet afin de solliciter la prise d'un nouvel arrêté de répartition des six bureaux de vote sur la commune,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 25 avril 2013

Le Maire,  
Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Préfecture le 2/05/2013

Publication ou affichage le 02/05/2013

Fait à Neuville-Sur-Saône, le 30 avril 2013

Jean-Claude OLLIVIER, Maire.

